

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

18 juillet 2014

Présents :

Raymond GAGNE, Jacques Henry POINTEAU, Vincent MAURIN, Jean GIBERT, Jérôme GRAIL. Florine LAMBERT, Yoann PERBET.

Excusés :

Laurent GENTES, Lucia TOEBES GABORIAUD.

Absents :

Raphaël ALLIRAND, Raymond CHENEVERT.

Début de séance : 20 h 45

Secrétaire : Jacques Henry POINTEAU

Ordre du jour :

- Décisions modificatives
 - Transfert de compétence habitat
 - Travaux de voirie
 - Tarif location gîtes communaux
 - Adhésion à l'association des Maires ruraux
 - Adhésion à l'association du Fin gras
 - Subvention à l'école des Estables
 - Fonds de solidarité logements
 - Questions diverses
-

Point 1 – Décisions modificatives

Le Maire Raymond GAGNE informe le Conseil municipal que plusieurs modifications de lignes budgétaires doivent être effectuées. Ces modifications ne changent en rien le budget voté lors du précédent Conseil mais sont obligatoires pour permettre la mise en conformité avec les règles comptables et doivent faire l'objet de délibération du Conseil.

La somme de 1200 € doit ainsi être transférée de la ligne budgétaire 6618 vers la ligne 758. De même la taxe d'aménagement de 775 € doit être transférée de la ligne budgétaire 6358 vers la ligne 758.

D'autres modifications risquent de devoir être effectuées dans les prochains mois.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à effectuer les modifications de lignes budgétaires identifiées et à venir dès lors que le montant total du budget n'est pas modifié.

Point 2 – Transfert de la compétence Habitat à la Communauté de communes

Le Conseil communautaire du 13 juin écoulé a délibéré à l'unanimité la prise de compétence Habitat. Cette compétence est actuellement du ressort de chaque commune.

L'intérêt d'en assurer le transfert à la Communauté de commune « Mézenc Loire sauvage » est de permettre à cette dernière de mettre en œuvre divers programmes, et d'accéder à des aides financières qui ne pourraient pas être attribuées à chaque commune individuellement. Il s'agit dans un premier temps d'accéder au programme « j'éco-

rénovent, j'économise » puis d'engager ultérieurement un *diagnostic de l'habitat* sur le territoire et enfin de lancer une *O.P.A.H. (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)*.

Pour rappel, le but d'une O.P.A.H. est de créer des conditions plus favorables pouvant inciter des investisseurs propriétaires à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants dans un périmètre précis. Une O.P.A.H. se déroule en trois phases :

- une phase de diagnostic qui recense les dysfonctionnements du quartier ou des immeubles du périmètre choisi : problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants etc.
- Une "étude pré-opérationnelle" qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre pendant la phase 3.
- Enfin, l'O.P.A.H. proprement dite est instaurée pour une durée déterminée, généralement comprise entre trois à cinq ans, pendant laquelle des aides financières sont accordées par l'État (ANAH), le Conseil Régional, le Conseil général, la Communauté de communes et la commune.

Chaque commune doit confirmer la décision de la Communauté de communes en prenant une délibération actant le transfert de compétence.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité le transfert à la Communauté de communes « Mézenc Loire sauvage » de la compétence Habitat.

Point 3 – Voirie

Le Maire Raymond GAGNE présente au Conseil les devis que trois entreprises : BROCC, CHAMBON et SOVETRA ont adressées suite à la consultation qui a été lancée.

Le Conseil municipal, après avoir longuement débattu de l'opportunité et de la priorité de chaque intervention et après avoir analysé chaque proposition, a décidé :

- de rester dans le budget voté initialement (50000 €TTC) ;
- de conserver sur ce budget une somme de l'ordre de 3000 € TTC pour des imprévus pouvant survenir d'ici la fin de l'année ;
- de faire différer la proposition qui avait été faite de goudronner le chemin des Sagnas ;
- de retenir l'entreprise CHAMBON dont la proposition est la plus complète, qui présente les meilleurs prix unitaires, qui peut intervenir rapidement et qui bénéficie d'une bonne réputation auprès d'autres communes (dont Les Estables).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise CHAMBON pour assurer la remise en état et l'amélioration de la voirie de la commune pour 2014 et autorise le Maire à finaliser les conditions contractuelles d'intervention.

Point 4 – Tarif des gîtes communaux

Le Maire Raymond GAGNE et Florine LAMBERT présentent au Conseil la grille tarifaire des gîtes municipaux. Cette grille comporte pour chaque gîte plusieurs tarifs en fonction de la durée (semaine ou week-end) et de la saison (vacances d'hiver, d'été, hors vacances, ...). Compte tenu de la morosité économique actuelle et des difficultés à louer, il est décidé de ne pas augmenter les tarifs pour cette année.

Le Conseil demande également que l'argumentation en faveur des gîtes soit améliorée, en indiquant en particulier dans la communication que Moudeyres est désormais dans le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et que le village a été labellisé « une fleur ».

Elargissant le débat, le Conseil demande qu'une réflexion plus approfondie soit engagée sur le devenir des gîtes, qu'il s'agisse de leur destination (location saisonnière à des vacanciers, ou évolution vers des locations à l'année ; location vide ou meublée dans ce dernier cas ; réaménagement à envisager ; reprise du chauffage ; regroupement possible des deux gîtes du presbytère ; etc.).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de laisser inchangé les tarifs actuels des gîtes communaux.

Le Conseil municipal confie à Florine LAMBERT une mission d'animation d'un groupe de réflexion sur l'évolution possible des gîtes communaux. Ce groupe de travail apportera ses propositions lors d'un prochain conseil.

Point 5 – Adhésion à l'association des Maires ruraux de Haute-Loire.

Le Maire Raymond GAGNE informe le Conseil de l'intérêt d'adhérer à cette association.

Cette association, présidée par Pierre GENTES, maire de Laussonne, a pour objet de défendre la liberté municipale, de faire prendre en considération les problèmes spécifiques des communes rurales, de relayer la parole des maires ruraux, d'être une force de proposition, d'informer leurs élus, d'aider et de stimuler les collectivités locales, d'être leur porte-parole auprès des autorités et des services administratifs, du Conseil Général et du Conseil Régional et de participer à la formation des élus.

Ces derniers temps elle s'est investie sur les rythmes scolaires ou sur la défense des services en milieu rural. La vaste réforme territoriale en cours (regroupement des régions, nouvelles répartition des compétences, ...) incite à faire entendre la voix des communes rurales de montagne afin de peser sur les décisions qui seront prises.

L'adhésion annuelle est de l'ordre de 100 €. La plupart des communes de la Communauté de communes « Mézenc Loire sauvage » sont adhérentes.

Le Conseil insiste sur le fait que dès lors que le Conseil décide d'adhérer à une structure, elle doit y participer activement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion à l'association des Maires ruraux pour 2014.

Point 6 – Adhésion à l'association Fin Gras du Mézenc.

Le Maire Raymond GAGNE soumet au Conseil la décision de renouveler l'adhésion de la commune à cette association. Le montant pour la commune s'élève à 250 €.

Le Conseil confirme l'intérêt évident d'être associé à la démarche, plusieurs éleveurs de la commune produisant du Fin gras.

Par contre le Conseil estime qu'il est souhaitable que le fonctionnement de l'association soit amélioré. L'association dispose de moyens financiers relativement substantiels dont l'usage doit être optimisé.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion à l'association Fin Gras du Mézenc pour 2014.

Point 7 – Subvention exceptionnelle à l'école des Estables.

Le Maire Raymond GAGNE soumet au Conseil la demande de l'école des Estables de participer au financement exceptionnel d'une action que l'école a engagée (« classe péniche déportée »). Un élève de cette classe étant de MOUDEYRES ; l'école se retourne naturellement vers la commune comme elle s'est retournée dans les mêmes conditions vers la commune des Estables pour les autres élèves. Le montant de l'aide demandée est de 60 € mais nécessite une délibération.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide exceptionnelle de 60 € à l'école des Estables.

Point 8 – Fonds de Solidarité Logement.

Le Maire Raymond GAGNE soumet au Conseil la demande que lui a adressée le Conseil Général.

Ce dernier apporte à certaines personnes démunies des aides financières pour faciliter le maintien dans les lieux, aides qui concernent les dettes de loyer et/ou des charges locatives, les impayés d'énergie, les impayés d'eau, les impayés de téléphone.

Compte tenu des contraintes budgétaires, le Conseil général demande depuis un an aux communes d'abonder volontairement à ce fonds de solidarité à hauteur d'un euro par habitant. Quelques communes ont répondu positivement (représentant environ 30000 habitants sur les 210000 habitants de Haute-Loire).

Le Conseil considère que ce Fonds de Solidarité Logement correspond à une manifestation de soutien aux plus démunis, mais souhaite avant de prendre une décision définitive de participation pour 2014 voir plus clair sur différents sujets.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas se prononcer sur la participation financière demandée par le Conseil Général et de réétudier le sujet lors d'un prochain Conseil.

Point 9 - Questions diverses

9 – 1 Visite du Secrétaire Général de la Préfecture

Comme c'est fréquemment l'usage, les Préfets ou Secrétaires Généraux de la Préfecture, quand ils viennent d'être nommés, rencontrent les élus du territoire. Le nouveau Secrétaire Général de la Préfecture, Clément ROUCHOUSE, a ainsi rencontré les Maires de la Communauté de communes « Mézenc Loire sauvage » jeudi 17 juillet.

Jacques Henry POINTEAU a participé à l'ensemble du déplacement, qui a comporté la visite du chantier de la nouvelle école de Laussonne, la visite du chantier de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat à Moudeyres, un repas à la maison forestière aux Estables et une réunion de travail et d'échange au siège de la Communauté de communes à Fay-sur-Lignon. Cette réunion a permis à chaque commune de se présenter et de mettre en avant ses projets. Les échanges ont également porté sur la recomposition territoriale en cours et sur les conséquences pour nos territoires ruraux de montagne de la nouvelle répartition possible des compétences entre les Régions élargies, les départements s'ils subsistent et les intercommunalités, dont la taille pourrait également augmenter dans le futur.

Lors de la visite à Moudeyres, le Maire Raymond GAGNE a pu présenter en détail le projet de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat en cours, qui fait l'objet de financements de l'Etat. Il a également pu évoquer la dynamique engagée sur la commune avec la construction des logements sociaux, l'obtention de la première fleur, l'adhésion au P.N.R. des Monts d'Ardèche et les nombreux travaux de voirie et d'aménagement du bourg réalisés ces dernières années.

9 – 2 Premiers travaux avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Jacques Henry POINTEAU, Délégué de la commune de Moudeyres dans le Parc, a été élu au Bureau Syndical du PNR (seul élu pour les communes de la Haute-Loire) et participe de ce fait à la gouvernance du Parc.

Les actions actuelles menées sont dans la continuité de ce qui a été préparé lors des années précédentes. Diverses actions pourront intéresser prochainement Moudeyres, en particulier les aides financières à la rénovation des toitures de lauzes et de chaume ou les contacts avec des producteurs qui pourront élargir l'offre de produits proposés dans la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat.

Le Maire Raymond GAGNE et Jacques Henry POINTEAU ont également reçu la Présidente du PNR Lorraine CHENOT ainsi que toute l'équipe des permanents qui a visité le village et la Ferme des Frères Perrel.

9 – 3 Ramassage scolaire

Le Maire Raymond GAGNE informe le Conseil municipal du montant engagé par la commune pour le ramassage scolaire. Pour l'année scolaire 2013-2014 la municipalité a ainsi versé 10 962 € ce qui est considérable compte tenu que cela correspond à 8 enfants.

Un groupe de travail va se constituer pour étudier si des solutions plus économiques pourraient être trouvées.

9 – 4 Réserve parlementaire

Le Maire Raymond GAGNE a obtenu une réserve parlementaire de 7 000 €.

9 – 5 Sujets divers

En réponse à différentes questions posées par des administrés et relayées par les conseillers municipaux :

- Le choix architectural retenu pour la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat mélange des partis pris très modernes (armature métallique en IPN) et du traditionnel. Ce mélange peut surprendre mais a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France et devra être apprécié quand le projet sera terminé. Le mélange très moderne et traditionnel correspond à une pratique très courante actuellement dans de nombreux sites touristiques.
- Le balisage des chemins de petite randonnée, et en particulier le PR Respirando de la Vallée de l'Aubépin au départ de Moudeyres est entretenu par un prestataire (Mégolithes) sous l'autorité de la Communauté de communes. Ce balisage paraît très satisfaisant.
- Les toilettes publiques à proximité de l'église sont fermées chaque soir. Elles n'ont pas à être ouvertes toute la nuit.

La séance est levée à 23 h 45.